

MINISTRE DE L'ECONOMIE FORESTIERE
EAUX ET DE LA PECHE

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION GENERALE DES EAUX ET FORETS

INSPECTION PROVINCIALE DES EAUX FORETS
DU WOLEU-NTEM

N°...../MEFEP/SG/DGEF/IPEFWN

REPUBLIQUE GABONAISE
Union-Travail-Justice



RAPPORT DE MISSION

Effectuée du 10 au 12 Avril 2008
Rédigé par: Cdt **André MBA OBAME**

La liste des photos faites pendant la mission (voir annexes)

- ✓ Annexe n°1 : Photo n°1 : Présence des grands mammifères dans le CFAD du haut-Abanga
- ✓ Annexe n°2 : Photo n°2 : Contrôle des grumiers à l'intérieur du CFAD de Rougier Babylone
- ✓ Annexe n°3 : Photo n°3 : Contrôle d'un camion semi-remorque citerne
- ✓ Annexe n°4 : Photo n°4 : Rencontre entre des autres partenaires (Pompiers) de Rougier et des Eaux et Forêts

INTRODUCTION

Le suivi des espèces fauniques abattues illégalement; dans et en périphérie du CFAD du Haut-Abanga et transportées par des engins roulants affiliés à la société.

L'application de la loi n° 16/01 du 31 décembre 2001 portant code forestier en République Gabonaise, a permis aux partenaires notamment : le Ministère en charge des Eaux et Forêts, le fonds mondial pour la nature et la société Rougier Gabon, de signer un protocole d'accord.

Ainsi, dans le cadre des activités conjointes, Inspection Provinciale Eaux et Forêts du Woleu-Ntem et la Brigade faune de Minkébé Ouest avec l'appui financier et logistique des signataires du protocole d'accord (WWF et Rougier Gabon), une mission a été organisée suivant l'ordre n° 08/MEFEP/SG/DGEF/IPEFWN du 10 au 12 Avril 2008.

But de la mission

Est d'effectuer des contrôles à l'intérieur, dans des villages, et les bases vie du CFAD de Rougier Gabon situé dans le Haut-Abanga.

Cette mission a vu la participation des agents dont les noms suivent

INSPECTION

- **André MBA OBAME**, Chef de mission

BRAGADE

- **Marcelin ABOUROU**
- **Sévérin BEKALE**
-

PARC NATIONAL DE MINKEBE OUEST

- **Toussaint BIBANG**
- **Bienvenu MBANG**

PROJET DFC/WWF-MINEBE

- **Hiver NTAME NDONG**
- **Martial NDONG NGUEMA**
- **Gervais ASSOUMOU**
- **Anicet NTOUGOU**
- **Didier ASSEKO THOMO**

DEROULEMENT DE LA MISSION

Le jeudi 10 Avril, départ de la ville d'Oyem, pour l'entrée de Rougier située à l'ancien campement de viande de brousse appelé de nos jours, le village **Biboulou**.
A 16heures, nous décidons, à mis chemin d'aller travailler sur des routes situées après le village Engoungoum.

La stratégie utilisée, était d'éviter que l'information soit envoyée au camp Babylone..

Sur ces routes, un nombre important d'empruntes des grands mammifères a été recensé (Annexe n°1 photo n°1 : les crottes d'éléphants). Et une présence importante d'indices de chasse (des douilles des cartouches).

Ainsi, à la tombée de la nuit, avant de trouver l'endroit pour bivouaquer, nous avons prospecté toutes les routes qui mènent vers ce massif forestier, jusqu'après le village **Engoungoum**.

La journée du vendredi, 11 Avril 2008, nous démarrons du camp Bivouac, pour la barrière de Rougier qui se trouve à Biboulou.

Arrivée à la barrière, nous interpellons le gardien pour se renseigner par rapport aux usagers qui accèdent et contournent la barrière.

Les renseignements recueillis et notre expérience requis, nous emmènent à modifier légèrement la stratégie.

A partir de la barrière, nous prenons la route qui mène vers le CFAD du Haut-Abanga. Sur la route à 15km, de l'entrée de Biboulou, nous avons trouvé la nécessité d'ériger une barrière.

En lieu et place choisis, pour ce contrôle, tous les véhicules venant des deux camps (MIKONGO et BABYLONE) avaient été contrôlés ce jour (annexes n°2 et 3).

A 14heures, le chauffeur du dernier grumier nous a informé que son camion était le dernier. Cette information nous permet de foncer jusqu'au camp babylone.

A partir du camp, nous nous rapprochons des employés trouvés au garage de la société. Les renseignements pris, nous permettent de nous orienter vers la route qui mène à l'exploitation.

A 17heures 30minutes, érection d'une barrière sur leur route d'exploitation. 25 minutes plus tard, un camion fourgon apparaît. Les agents se sont fait mis à fouiller.

A la fin du contrôle, nous nous rendons auprès du chef de camp, qui nous conduit au bureau du chef d'exploitation.

Avec les deux chefs par intérim (exploitation et aménagement) nous n'avions pas eu les informations dont on en avait besoin.

Le samedi, 12 Avril 2008, le matin, nous avons essayé de fouiller les routes qui partent du camp Babylone à leurs anciens sites d'exploitation forestière.

Après la fouille, nous constatons que, ces routes avaient été barrées après le passage de la société.

Ainsi à 12 heures, nous quittons le camp Babylone pour la sortie à Biboulou.

Sur le chemin du retour, nous avons visité des anciens camps des braconniers et pêcheurs. Les camps trouvés actifs avaient été détruits.

En somme, la mission lutte contre le braconnage effectuée dans et à la périphérie du CFAD du Haut-Abanga, s'est terminée sans faire de saisie. Ce qui nous permet de dire que le résultat était positif.

Ainsi nous pouvons nous permettre de dire sans risque de se tromper que, si le volume de missions prévu par trimestre est revu à la hausse, le résultat d'aujourd'hui pourrait être constant.

Il serait aussi judicieux de penser que notre champ d'action soit étendu dans tout le massif du Haut-Abanga.

Nous avons constaté qu'il existe des indices de chasse sur des routes situées après l'entrée du CFAD de Rougier Babylone (zone du grand village Engoungoum). Et pourtant c'est le même massif.

Annexe n°1 : Photo n°1

Photo n°1 : présence des grands mammifères dans le CFAD du Haut-Abanga, en particulier l'éléphant.



Annexe n°2 : Photo n° 2

Photo n°2 : Contrôle des grumiers à l'intérieur du CFAD de Rougier Babylone



Annexe n°3 : Phot n°3

Photo n°3 : Contrôle d'un camion semi remorque citerne



Annexe n°4 : Photo n°4

Photo n° 4 : Rencontre entre des autres partenaires (les Pompiers) de Rougier qui reviennent faire la formation de secourisme aux employés.



